LES HITLÉRIENS multiplient les incidents

Ils enlevèrent un jeune Sarrois qui fut emprisonné et sauvagement frappé

On signale de Sarrebrück que des hitlériens ont procédé à l'enlèvement d'un jeune Sarrois du village de Einoed, nommé Thibaut, auquel ils reprochaient d'en savoir trop long sur leur compte. Sans être inquiétés le moins du monde, ils arrêtèrent Thibaut dans une auberge, le ligotèrent et lui firent passer la frontière dans une auto.

Les gendarmes sarrois chargés du contrôle du poste frontière, ne firent absolument rien pour arrêter cette voiture suspecte. Dans l'automobile se tenait cependant un hitlérien, du nom de Pirmann, appartenant à la police auxiliaire du Palatinat.

Amené à la prison de Deux-Ponts, dans le Palatinat, Thibaut fut frappé sauvagement.

Dans le pays de Bade, un batelier alsacien fut arrêté

D'autre part, un batelier de la Wantzenau, près de Strasbourg, Joseph Georg, 58 ans, père de sept enfants, vient d'être arrêté à Neuenburg-sur-le-Rhin, dans le pays de Bade. Le batelier alsacien avait quitté la Wantzenau le 28 avril, à bord d'un chaland.

En arrivant à Neuenburg, il descendit à terre et fut dénoncé par un Allemand, comme ayant tenu, quelque temps auparavant, des propos désobligeants sur Hitler. Depuis, on est sans nouvelles précises de Georg.

On juge de l'anxiété qui règne dans sa famille. La population de la Wantzenau est en proie à la plus grande indignation.

La nouvelle de l'arrestation a été connue par un autre batelier du pays, qui se trouvait sur un autre chaland, au pont de Neuenburg, et qui vient de rentrer en Alsace.

Hitler à la frontière sarroise ?

On assure qu'un des dirigeants du mouvement national-socialiste, le chancelier Hitler, ou M. Gœring, parlera à Deux-Ponts, à 500 mètres de la frontière sarroise, dans le courant de ce mois, et on s'attend à une forte participation sarroise.

Plus de journaux socialistes en Bavière

Tant que le gouvernement bavarois actuel restera au pouvoir, a déclaré le ministre Esser à la presse de Munich, aucun journal socialiste ne paraîtra plus en Bavière. La loi de 1874 sur la presse, qui visait essentiellement à garantir la liberté de celle-ci, est partiellement cause du malheur du peuple allemand.

M. Esser a précisé que le gouvernement bavarois ne songeait pas à instituer la censure préalable de la presse, mais que ceux-là seuls qui sont citoyens et appartiennent au peuple allemand pourront, dorénavant, s'occuper de journalisme. Le ministre a déploré que la presse allemande de province consacre trop peu de place dans ses articles à la presse étrangère.

Comme toujours, a-t-il conclu, le meilleur moyen de se défendre contre la propagande mensongère anti-allemande consiste à passer à l'attaque.

LES SUITES D'UN ACCIDENT PROVOQUÉ PAR L'AUTOMOBILE DU CHANTEUR MAYOL

Le 17 février dernier, alors que le célèbre chanteur Mayol se rendait en auto dans sa propriété de Toulon, conduit par son chauffeur Augustin Lesbros, 19 ans, un accident se produisit près de Moret-sur-Loing.

Le deux pneus arrière de la voiture ayant éclaté, celle-fit fit une embardée et tamponna un cantonnier, avant de se retourner sur le bas-côté de la route. M. Mayol et son chauffeur, blessés à la tête, furent pansés à l'hôpital de Fontainebleau. Le cantonnier, Albert Arnault, cinquante-huit ans, demeurant à Veneux-les-Sablons, qui avait été également hospitalisé, décéda quelques jours plus tard.

Le tribunal correctionnel de Fontainebleau, appelé à juger l'affaire, vient de prononcer le verdict suivant : 300 francs d'amende au chauffeur Lesbros, ainsi que deux contraventions de 5 fr. pour excès de vitesse et freinage insuffisant. M. Mayol étant déclaré civilement responsable, le tribunal accorde à Mme Arnault une rente viagère de 5.000 fr. et 6.800 francs d'indemnité pour frais divers. A chacun des trois enfants de la victime, il alloue un capital de 5.000 fr.

UN COUREUR AUTOMOBILISTE MORT DES SUITES D'UN ACCIDENT

Le coureur automobiliste Toselli, victime dimanche dernier, au cours des essais de la course de côte de Val de Cuech, d'un grave accident, est décédé hier à l'hôpital de Marseille des suites de ses blessures.

LA TRÊVE DOUANIÈRE ET L'ATTITUDE DE LA FRANCE

Certaines informations de presse ont précisé en les énumérant certaines réserves dont le gouvernement français aurait entouré son acceptation du projet de trêve douanière, proposée à l'occasion de la conférence économique mondiale.

Le gouvernement français, tout en étant favorable en principe à cette proposition, entend laisser subordonner son adhésion à certaines réserves, mais celles-ci ne seront exprimées sous la forme définitive que lorsqu'il aura à faire connaître officiellement son sentiment à cet égard au secrétariat de la D. D. N.

LE RETOUR DE M. E. HERRIOT

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

» J'ai longuement et souvent rencontré le président Roosevelt qui m'a fait l'accueil le plus émouvant. Je rapporte sur toutes les questions essentielles que nous avons examinées ensemble et dans tous les détails des dossiers extrêmement précis qui seront soumis au gouvernement. Je vous le dis pour que le peuple français sache, nul ne lui sera plus favorable que l'homme qui se trouve actuellement à la tête d'un pays de 120 millions d'âmes.

» C'est un spectacle prodigieux que de voir avec quelle sérénité, quelle tranquillité, quelle lucidité d'esprit le président Roosevelt s'attaque aux énormes difficultés qui assaillent son pays. Je n'avais pas de décision à prendre. Le gouvernement les prendra, mais je considère que mon voyage a apporté tous les résultats qu'on pouvait judicieusement en attendre.

» J'estime que la contribution que l'Amérique apportera à l'organisation de la sécurité internationale par le renoncement à la neutralité dans le cas d'un désarmement substantiel et d'une définition de l'agresseur à laquelle elle pourrait souscrire, constitue un immense pas en avant pour la cause de la paix. Le président Roosevelt m'a, en toute occasion, permis de parler librement, d'exprimer toute ma pensée. J'ai défendu de mon mieux les intérêts de mon pays ».

Sur ces mots, survient M. Paderewski, qui prend congé de M. Herriot. Les deux hommes d'Etat se serrent longuement la main et se soumettent ensemble et de bonne grâce aux exigences des photographes.

M. Herriot est salué par les membres du Gouvernement

A 21 h. 15, « L'Ile de France » accoste et la passerelle est jetée. MM. Paul-Boncour, ministre des Affaires étrangères ; Camille Chautemps, ministre de l'Intérieur ; Guy la Chambre, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil; Léon Meyer, député-maire du Havre ; Justin Godard, sénateur, ancien ministre ; Desmars, préfet de la Seine-Inférieure ; Bouffet, sous-préfet du Havre; Coty, député du Havre ; Métayer, député-maire de Rouen, montent à bord pour saluer M. Edouard Herriot.

Après avoir reçu leurs compliments de bienvenue, M. Herriot s'engage sur la passerelle, entouré des membres du gouvernement, des parlementaires venus l'accueillir, des experts de la délégation française et met pied à terre.

Il est 21 heures 30.

UN OUVRIER COINCÉ PAR UN MONTE-CHARGE FUT TUÉ

Hier après-midi, dans un grand magasin de la rue Réaumur, à Paris, un tragique accident a coûté la vie à un mécanicien, M. Marius Labbe, 34 ans, dont jusqu'à présent on ignore le domicile, qui a été coincé par un monte-charge et tué sur le coup.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 6 mai 1933 : Soleil : lever 4 h. 25 ; coucher 19 h. 10. — Lune : Lever 15 h. 13 ; coucher 2 h. 33. — Aujourd'hui : Saint Jean P. L. — Demain : Saint Stanislas.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 5 mai à 18 h. : Baromètre, 769 mm. 4, baisse depuis la veille à 18 h., 1 mm. 4. — Thermomètre : fronde 19,5 ; minima 10,2 ; maxima 24,7. — Etat hygrométrique, 66. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h., néant. — Direction du vent, Nord, force modérée. — Direction des nuages, Ouest, Sud-Ouest. — Etat du ciel, peu nuageux.

Temps probable pour aujourd'hui samedi : doux, quelques pluies.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Amélioration ; ciel légèrement brumeux le matin, ensuite demi à trois quarts couvert avec éclaircies ; vent du secteur Sud, faible ; température diurne en hausse ; minimum de température en faible baisse sur celui de la veille.

DEUIL. — Nous apprenons avec regret la mort subite de M. Simon Hirsch, chef du service politique de l'Agence Havas, membre du Comité de l'Association des Journalistes parlementaires.

M. Simon Hirsch avait fait toute sa carrière à l'Agence Havas, dont il était un des doyens. Le défunt, âgé de 64 ans, était Commandeur de la Légion d'Honneur. Ses obsèques auront lieu dimanche 7 mai.

— Les funérailles de Mme Emile Lowagie, née Marie-Josephine Mille, ont eu lieu à Lens, vendredi matin, au milieu d'une d'une grosse affluence.

On remarquait dans l'assistance qui, dès 10 h. 30, se pressait autour de la maison mortuaire : MM. Maes, député-maire de Lens ; Sion, conseiller général ; le commandant du gendarmerie Courtelin ; Serroen, maire de Loison-sous-Lens ; Caron ancien secrétaire général de la mairie de Liévin ; Irénée Leroy, Wéry, délégué-mineur à Liévin ; Paul Labroye, maître de carrières ; Leroy, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs ; Mailly, du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais ; Taffin, chef de la G.V. en gare de Lens ; le capitaine Richard, les lieutenants Perrissin et Renard, des sapeurs-pompiers de Lens ; Hanicotte-Durlez, de Béthune ; Gallet, maire de Noyelles-sous-Lens ; Laforge, commissaire de police ; Mesmer, inspecteur de la police spéciale ; Caullet, avocat ; Grufiroy, trésorier de la « Communale » ; Maerten, notaire ; le docteur Schaffner, Dupont et Lelebvre, greffiers de justice de paix ; Deruy, Requin, Caullet, huissiers ; Hache, conseiller municipal ; Julien Broucke, Bultez, Hornet, entrepreneurs ; Danel, d'Avion ; Vincent, de Loison-sous-Lens ; Léandre Lefebvre, etc...

Une délégation de dames de la Ligue Patriotique, avec la bannière du groupement, précédait le corbillard. Les cordons du poêle étaient tenus par Mmes Bacquet, Basset, Perrissin, Richard, Delattre et Valeur.

L'inhumation eut lieu au cimetière de l'Est.

AU CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE A TERMINÉ HIER LES TRAVAUX

de sa première session ordinaire

Le Conseil général a tenu hier deux séances publiques pour venir à bout d'un programme assez chargé. Dans la matinée ont été discutées principalement les questions d'habitations à bon marché et la séance de l'après-midi a eu sa conclusion traditionnelle avec l'exposé fait par le rapporteur général du budget des répercussions financières envisagées et de la balance du budget de 1933. La date de la prochaine session est fixée au 26 septembre.

Le régime des habitations à bon marché

Il est donné lecture d'un rapport général sur la question des subventions à accorder aux bénéficiaires de la loi Loucheur et des conclusions du 1er bureau.

En 1929, en vue de remédier à la crise du logement, le Conseil général décida d'accorder une participation du département à concurrence de 0 fr. 50 pour 100 francs au paiement de l'intérêt et de l'amortissement des avances consenties aux particuliers pour l'édification de maisons à bon marché.

En dehors des localités où le centime est inférieur à 250 francs, cette participation du département est subordonnée à une participation communale minima de 0 fr. 25 pour 100 francs.

La dépense, de 1.172.000 francs en 1931, est passée à 2 millions en 1932 et on l'évalue à 2 millions et demi pour l'exercice 1933, par suite du développement pris par les H. B. M.

Le préfet a attiré l'attention du Conseil général sur cette situation qui entraîne de lourdes charges pour les finances départementales.

L'examen des états nominatifs des emprunteurs fournis à l'expiration de chaque semestre par les organismes d'habitations à bon marché permet d'en attribuer la principale cause à ce fait que le département est amené à consentir sa participation, non seulement pour l'amortissement de prêts modestes s'élevant en moyenne à 30.000 francs, mais aussi pour des avances beaucoup plus importantes qui atteignent généralement 45.000 ou 50.000 francs et dans certains cas 65.000 francs, soit le double du prix moyen des habitations à bon marché prévu par le législateur de 1928.

Aussi, le rapport préfectoral propose-t-il de recourir à une nouvelle formule moins onéreuse pour le calcul de la participation départementale. Une économie annuelle de l'ordre de 500.000 francs pourrait être réalisée si, au lieu d'accorder la participation du département sans limitation de somme, cette participation était réservée aux prêts n'excédant pas 30.000 francs, pour un ménage sans enfants ; 35, 40 ou 45.000 fr., suivant les charges de famille.

La discussion

M. R. **Descamps** voudrait que cette diminution n'ait pas d'effet rétroactif. Elle ne doit être appliquée qu'aux nouveaux bénéficiaires.

Un engagement a été pris, dit-il, il faut le tenir.

M. le préfet du Nord fait remarquer que la limitation qu'il propose est une mesure de sage prudence.

Le président consulte l'assemblée.

La limitation du montant du prêt pour le calcul de la subvention est adoptée, malgré l'opposition de M. Descamps, qui défend la thèse du respect des engagements pris.

On décide ensuite que cette mesure sera appliquée à partir du 1er juillet, mais étant bien entendu que le nombre d'enfants sera compté à ce moment.

Le groupe d'H. B. M. de Mons-en-Barœul

Au cours de la session précédente, M. Louis **Masson**, appuyé par plusieurs de ses collègues, était intervenu de façon pressante pour signaler un cas d'espèce infiniment déplorable concernant le groupe de 182 maisons à bon marché édifié à **Mons-en-Barœul** par la Société auxiliaire de la région lilloise. On avait relevé des malfaçons notoires, scandaleuses et l'assemblée départementale avait invité M. le préfet à porter l'affaire devant le comité de patronage des H. B. M. qui a pu depuis s'adjoindre les compétences nécessaires pour mettre en demeure les entrepreneurs de réparer. Depuis, la situation ne s'est guère améliorée ; les travaux ayant été exécutés de façon hâtive et sans véritable plan d'ensemble, les habitants de ce groupe important qui représente une véritable petite cité, souffrent d'incommodités multiples pour lesquelles un comité de défense a essayé d'établir les responsabilités. On avait d'abord fait entendre aux intéressés qu'on ne pouvait accueillir leurs réclamations puisqu'ils avaient donné décharge.

M. Louis **Masson** a fait remarquer à nouveau que le plus souvent la signature avait été obtenue par surprise, en l'absence du mari et qu'il n'en subsistait pas moins des malfaçons, parfois dangereuses, d'ordre sanitaire — M. Louis Masson a reconnu que la commission et le service de contrôle des H. B. M. ont fait un effort pour redresser la situation, mais il convient d'agir sans retard pour faire cesser une situation véritablement scandaleuse.

La restauration de la Vieille Bourse de Lille

L'assemblée, sur la proposition de M. Louis **Masson**, donne mandat à M. le préfet de se mettre en relations avec la Ville de Lille et la Chambre de Commerce afin de rechercher d'ici la prochaine session, les bases d'une entente qui permettra aux collectivités intéressées de prendre en charge, dans des conditions que le Conseil général appréciera, la dépense que n'assumera pas le ministère de l'Education nationale. Elle ajoute qu'il semble indispensable que soit obtenue une participation des différents propriétaires.

M. Roger **Salengro** fait connaître que la dépense totale s'élèvera à 1.513.848 fr. 10 et ajoute que le ministère de l'Education nationale, direction des Beaux-Arts, accepte de participer jusqu'à concurrence de 400.000 francs en trois exercices.

Le maire de Lille apprend par ailleurs que la Chambre de Commerce interviendrait pour une somme à peu près identique. Il souhaite, d'ailleurs, que cette puissante Compagnie recherche les moyens de se montrer plus large.

Il souligne enfin la nécessité d'un effort des propriétaires et marque sa certitude qu'à l'issue des tractations le Conseil général votera les crédits qui permettront la restauration d'un des joyaux de notre architecture.

QUESTIONS DIVERSES

Les chemins vicinaux. — A propos des crédits pour l'entretien des routes et chemins, M. **Lebacqz** proteste contre la manière de faire du service des Ponts et Chaussées qui, pendant les travaux sur les chaussées principales, dévie plusieurs mois la circulation sur les chemins secondaires. Ceux-ci, dont l'entretien incombe aux communes, sont rapidement mis en mauvais état par ce surcroît de trafic.

M. **Mahieu** déclare que les Ponts et Chaussées doivent remettre ces chemins en état. Il s'étonne que cette question ait soulevé des difficultés dans l'arrondissement de Valenciennes puisqu'elles n'en soulève pas ailleurs...

Les adductions d'eau potable. — M. **Delfortrie** lit les rapports relatifs aux travaux d'adduction qu'il reste à effectuer pour alimenter un nombre assez grand de communes encore dépourvues d'eau potable. Un plan d'ensemble a été tracé, mais les crédits provenant des fonds du Pari Mutuel répartis par le ministère de l'Agriculture, ne sont délivrés qu'avec une extrême parcimonie. Des démarches pressantes doivent être faites auprès du ministère.

La séance est levée à midi 30 et renvoyée à 15 h. 15 pour permettre à la commission des finances d'établir les dernières propositions budgétaires.

La séance de clôture

La dernière séance de cette première session a permis de liquider rapidement les questions inscrites à l'ordre du jour pour se terminer par le rapport général sur la situation budgétaire.

Les problèmes les plus divers ont été auparavant discutés.

L'assistance aux vieillards

Tout d'abord un vœu rapporté par M. **Leroy** sur la situation des vieillards, infirmes, incurables, à la charge de leurs enfants pour demander qu'on ne tienne plus compte de l'aide que peuvent leur apporter ces derniers qui se trouvent trop souvent eux-mêmes dans une gêne causée par le chômage ou une diminution de leurs ressources.

Dans la métallurgie

M. **Lacourt** a fait adopter le vœu suivant qui a trait au chômage qui va s'aggravant chaque jour dans la métallurgie : « Le Conseil général, considérant que l'article 30 bis de la loi de finances voté par la Chambre a été disjoint par le Sénat ; demande à M. le préfet du Nord de bien vouloir intervenir auprès du gouvernement pour qu'il dépose un nouvel article additionnel à la loi de finances en vue de permettre aux Compagnies de Chemin de fer de passer leurs commandes de matériel à l'industrie privée ».

Les subventions aux communes confiant des travaux aux chômeurs

On revient sur la question qui a déjà fait l'objet d'une ample discussion au cours d'une précédente séance.

M. Roger **Salengro** rappelle que sur sa proposition et celle de M. Robert **Descamps**, il fut entendu, d'une part, que la subvention du département ne serait plus subordonnée à la subvention de l'Etat, d'autre part, qu'il serait procédé dans les 24 heures à une nouvelle étude du barème.

Il annonce que M. le préfet a bien voulu présenter un rapport dont les conclusions viennent d'être agréées unanimement à la fois par le Ve bureau et par la commission des finances.

Aux termes de ces conclusions, d'une part, la subvention du département n'est plus subordonnée à la subvention de l'Etat, d'autre part, une fusion s'opère entre le barème de novembre 1931 et le barème de septembre 1932.

M. Roger **Salengro** souligne, en terminant, que la Ville de Lille n'aura qu'à se féliciter de cette double et heureuse décision.

Le Conseil agrée unanimement ces conclusions.

L'Institut Industriel

M. **Mahieu** entretient l'assemblée du projet de l'Institut industriel à reconstruire sur un terrain de fortifications offert par la Ville de Lille.

En 1930, on avait demandé au ministère une subvention égale à celle du département, c'est-à-dire 5 millions. Des difficultés d'ordre pédagogique se sont présentées dont on est aujourd'hui assuré qu'elles sont aplanies.

M. Roger **Salengro** ne croit pas que l'Institut industriel soit aujourd'hui un établissement d'enseignement périmé : il estime, au contraire, qu'il répond aux besoins de notre région.

L'Institut industriel, d'ailleurs, n'est pas, ainsi qu'on le croit, une formation aux cloisons étanches. Les élèves sont en effet en contact permanent avec la Faculté des sciences et les divers instituts techniques.

M. Roger **Salengro** rappelle que la Ville de Lille tient un vaste terrain à la disposition des parties prenantes, marque la nécessité d'un effort des industriels et remercie le président « pour son zèle diligent et sa volonté d'aboutir ».

M. **Mahieu** et ses collègues du Nord au Parlement feront auprès des ministres intéressés les démarches nécessaires lorsque le budget reviendra devant la Chambre. Il n'y a pas de temps à perdre pour passer à l'exécution. On obtient en ce moment, a déclaré M. **Mahieu**, des rabais considérables et l'exécution rapide du projet occupera des centaines de chômeurs.

La date des sessions

M. **Leriche** propose que le Conseil général soit convoqué aux mêmes dates qu'avant-guerre. Il insiste plus spécialement, en raison des travaux agricoles, sur la nécessité d'une session dans la seconde quinzaine d'août.

M. **Demesmay**, au nom du Ve bureau, donne avis favorable.

M. **Salengro** souligne qu'une session en août empêcherait le personnel de la Préfecture de prendre ses vacances aux seuls mois favorables de juillet et d'août.

L'assemblée, à l'unanimité, moins les voix de MM. Leriche et Le Glay, décide de garder le statu-quo.

QUESTIONS DIVERSES

L'ouverture de la chasse. — La date d'ouverture générale est fixée au 3 septembre, et au 17 septembre pour la chasse au faisan.

Les établissements insalubres. — M. **Lebaqz** donne lecture d'un volumineux rapport sur les incommodités que présente une usine de soie artificielle installée à **Valenciennes**. Après intervention de MM. **Rossy** et **Mahieu**, on invite l'administration préfectorale à s'occuper d'une façon active de la question par les moyens de contrôle dont elle dispose.

Le Chemin de fer du Sud. — M. le docteur **Bourdon** donne un bref aperçu de la question. Il y a urgence, selon lui, à mettre en œuvre les 5.500.000 francs de dommages de guerre non encore réemployés, et qui risquent d'être bientôt forclos pour le 30 septembre. M. le président Mahieu donne à ce sujet tous apaisements.

Le budget de 1933

Le rapporteur de la commission des finances, M. **Domolon**, donne lecture d'un rapport général, d'où il résulte qu'on a fait dans notre département un sérieux effort de compressions de dépenses. Le budget départemental pour 1933 s'établit de la façon suivante :

Recettes : 318.392.196 fr. 99 ; dépenses : 318.369.700 fr. 82 ; excédent : 22.496 fr. 17.

La session est close à 17 heures et la date de la prochaine fixée au 26 septembre prochain.

LE DOUBLE ASSASSINAT D'AUCHY-LEZ-HESDIN

Toute la journée d'hier le commissaire Béquet, les inspecteurs Mariani et Soria, de la Brigade mobile de Lille, ont continué leurs investigations.

Nous croyons savoir d'autre part que la gendarmerie d'Auchy cherche à connaître de façon exacte l'emploi du temps d'Oblack, dont l'arrestation a été maintenue jusqu'à présent. Le mystère demeure entier.

L'évêque d'Arras, en tournée de confirmation, est allé saluer la dépouille des infortunés fermiers dont l'enterrement a lieu aujourd'hui samedi, à 11 h. 30.

LES TRAINS DES RÉSERVISTES CONVOQUÉS LE 8 MAI AU CAMP DE SISSONNE

Les réservistes de la première région convoqués le 8 mai, directement au Camp de Sissonne, sont avisés que la Compagnie des Chemins de fer du Nord, mettra en circulation ce jour là, à destination de la gare de St-Erme, Camp de Sissonne), deux trains spéciaux qui leur seront réservés et dont les horaires sont les suivants :

1er train, départ de Lille à 11 h. 17 ; Douai à 11 h. 54 ; Valenciennes à 12 h. 30 ; Le Quesnoy à 12 h. 48 ; Aulnoye à 13 h. 13 ; Hirson à 13 h. 50 ; Laon à 14 h. 54. Arrivée à Saint-Erme à 15 h. 19.

2e train, départ de Dunkerque à 9 h. 02 Hazebrouck à 9 h. 52 ; Béthune à 10 h. 22 ; Lens à 10 . 40 ; Douai à 11 h. 17 ; Cambrai à 11 h. 44 ; Busigny à 12 h. 13; Laon à 13 h. 24. Arrivée à Saint-Erme à 13 h. 49.

1. Les réservistes résidant dans les régions **d'Armentières, Roubaix, Tourcoing, Lille, Douai, Valenciennes, Le Quesnoy, Maubeuge, Aulnoye, Avesnes,** sont invités à utiliser le premier train.

2. Les réservices résidant dans les régions de **Calais, Dunkerque, Boulogne, Hazebrouck, Saint-Omer, Béthune, Lens, Arras, Cambrai,** sont invités à utiliser le deuxième train.

3. Les réservistes résidant dans la région de **Boulogne, Etaples** pourront soit prendre le deuxième train à l'une des gares d'arrêt de ce train, soit gagner **Saint-Erme** directement par **Amiens** et **Laon.**

4. Les réservistes résidant dans les localités situées en dehors des itinéraires donnés ci-dessus pourront facilement rejoindre les gares d'arrêt indiquées par les trains du service régulier. Tous renseignements leur seront donnés à ce sujet dans les gares avoisinant leur résidence.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Une fillette gravement blessée à Beaurains près d'Arras par l'auto d'un négociant Bapolmois

La jeune Raymonde Delaire, dont le père est ouvrier de ferme chez M. Ringo, à Beaurains, près d'Arras, était sortie précipitamment de la maison de ses parents pour s'élancer vers son père qui arrivait, retour du travail. La gamine traversa la route malgré les cris de son père qui avait vu une automobile filant à toute allure. Malheureusement, l'enfant fut atteinte par le côté droit de l'auto et renversée.

L'automobiliste, M. Albert Lamisse, négociant en grains, rue de la Gare, à **Bapaume**, entendu par l'adjudant de gendarmerie Sintive et le gendarme Pinchon, a déclaré qu'il marchait à une vitesse de 60 kilomètres à l'heure et qu'il avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour éviter la fillette.

Les enquêteurs ont relevé l'état des lieux et ont entendu les témoins.

La petite victime a été transportée à l'Hôpital Saint-Jean, à Arras, où l'on croit à une fracture du crâne.

LES JOURNÉES D'INSTRUCTION DE LENS DES SAPEURS-POMPIERS

Aujourd'hui, samedi, commencent les journées d'instructions organisées par la Cie des sapeurs-pompiers de Lens.

Le programme de la journée comporte: à 10 h. 30, réception à la gare des délégations ; à 11 h., visite des installations extérieures d'un puits de mine et des œuvres sociales d'une cité ; à 14 h., visite du centre principal de Lens de défense contre l'incendie (ville et mines. Causerie sur l'organisation du service d'incendie dans le bassin houiller ; à 15 h. 30, poste central de secours des mines du Nord et du Pas-de-Calais : organisation, description des appareils de sauvetage, exercice par des sauveteurs-mineurs, explosions dans la galerie d'expériences ; à 17 h. 30, visite au centre secondaire de **Liévin** (ville et mines) ; à 18 h., manifestation au cimetière de Lorette, visite à Neuville-Saint-Vaast et aux tranchées de Vimy.

Nous avons, hier, annoncé la participation officielle du régiment de Paris par l'envoi d'un premier secours pulvérisateur. Les démonstrations de cet engin, primitivement prévues pour le dimanche vers 11 h., place Jean-Jaurès, auront lieu place du Cantin.

La manœuvre se déroulera le même jour, place Jean-Jaurès, vers midi. En voici le thème : Un incendie d'une grande violence s'est déclaré à l'Hôtel de Ville supposé un bâtiment industriel. Le feu menace de s'étendre à droite et à gauche. Les sapeurs-pompiers alertés, arrivent avec tout leur matériel et se mettent en devoir de combattre le sinistre supposé. Afin de s'approcher le plus possible de la réalité, les voitures arriveront à quelques minutes d'intervalle.

Après la manœuvre se déroulera la municipalité recevra les corps de sapeurs-pompiers auxquels seront offerts les vins d'honneur.

M. Giacobi, sous-préfet de Béthune, présidera le banquet servi à 13 h. 30, salle Gabilly. Au cours du repas un orchestre symphonique se fera entendre.

GROS LOTS

VILLE DE PARIS 1875

Le numéro 464.705 est remboursé par 100.000 francs.

Le numéro 488.947 est remboursé par 50.000 francs.

Les 3 numéros suivants sont remboursés chacun par 10.000 fr. : 238.773 — 272.646 — 294.864.

Les 4 numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 fr. : 1.703 — 133.321 — 194.568 — 245.648.

25 numéros sont remboursés chacun par 1.000 francs.

5.361 numéros sont remboursables au pair.

VILLE DE PARIS 1912

Le numéro 330.379 est remboursé par 50.000 francs.

Le numéro 475.210 est remboursé par 10.000 francs.

5 numéros sont remboursés chacun par 1.000 francs.

81 numéros sont remboursés chacun par 500 francs.

FONCIERES 3 1/2 1913

Le numéro 433.568 est remboursé par 100.000 francs.

Le numéro 82.801 est remboursé par 25.000 francs.

Les deux numéros suivants sont remboursés chacun psr 5.000 fr. : 574.062 — 913.268.

50 numéros sont remboursés chacun par 1.000 francs.

FONCIERES 1885

Le numéro 974.670 est remboursé par 100.000 francs.

Le numéro 770.236 est remboursé par 25.000 francs.

Les 6 numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 fr. : 180.695 — 241.037 — 509.121 — 659.659 — 719.490 — 874.143.

45 numéros sont remboursés chacun par 1.000 francs.

2.741 numéros sont remboursables au pair.

FONCIERES 1879

Les 2 numéros suivants sont remboursés par 100.000 fr. : 1.374.948 — 1.397.426.

Le numéro 177.836 est remboursé par 25.000 francs.

Les 2 numéros suivants sont remboursés chacun par 10.000 fr. : 1.004.755 — 1.239.184.

Les 5 numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 fr. : 285.006 — 782.170 — 1.118.314 — 1.503.488 — 1.715.169.

90 numéros sont remboursés chacun par 1.000 francs.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
Consultez le
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT (Imprimerie Lemaire à Lille)

APRÈS L'ASSASSINAT DE BRUAY-EN-ARTOIS

Le Polonais meurtrier de son amie est mort hier à l'hôpital de Béthune

On se rappelle que le lundi de Pâques dans la soirée, le Polonais Nladyslas Mizczak frappa à coups de hache son ancienne amie, la veuve Pilarsky, demeurant, 27, rue de la République, à **Bruay-en-Artois**, qui avaient cessé toute relation avec lui.

C'est après s'être vu définitivement repoussé que Mizczak commit son crime puis ayant regagné son logement rue d'Hulluch, absorba une bonne partie du contenu d'un flacon... de liniment antirhumatismal.

Mizczak avait été transporté à l'Hôpital de **Béthune** peu près sa victime qui expira la même nuit.

Mizczak n'avait pas absorbé un poison mais un corrosif qui lui brûla l'œsophage et l'estomac ; son état sembla un moment s'améliorer et le meurtrier fut incarcéré à la prison, mais ses brûlures provoquèrent des hémorragies et l'assassin fut à nouveau transfér à l'hôpital.

Son état s'aggrava de jour en jour et Mizczak rendit hier le dernier soupir.

L'information judiciaire qui avait été ouverte sur l'ordre du Pa. quet et confiée à M. Dutilleul, juge d'instruction du Parquet de Béthune est donc close par suite du décès du meurtrier.

COUR D'APPEL DE DOUAI

A la chambre des mises en accusation

La Chambre des Mises en Accusation a renvoyé, hier, devant la Cour d'Assises du Nord, l'ouvrier agricole Daniel Leroy âgé de 27 ans, qui le 5 février dernier à **Arnèke**, tua son père à coup de fusil.

Leroy comparaîtra devant le jury à Douai, dans le cours de la première semaine de juillet.

D'autre part, la Chambre des mises a renvoyé devant les assises du Pas-de-Calais, Claude Junier, 31 ans, terrassier à Avion, qui au cours d'une discussion blessa mortellement à coups de couteau l'ouvrier Clément Ponchaut.

Outrages à magistrat à Blaringhem

Alexandre Dewinter, cinéaste à **Blaringhem**, n'aimait guère le juge d'instruction **d'Hazebrouck**, dont il croyait avoir à se plaindre. Il prononça des menaces à son endroit devant trois témoins et fut poursuivi pour outrages à magistrat.

Le Tribunal condamna le prévenu à un an de prison par défaut.

En appel, la **Cour réduit cette peine à six mois de prison.**

Violation de sépulture à Hénin-sur-Cogeul

M. Charles Delattre, propriétaire d'un caveau de famille, à **Hénin-sur-Cogeul**, avait fait exhumer le corps de son petit fils pour le faire déposer dans un caveau provisoire.

Par malheur, M. Delattre avait négligé de demander l'autorisation au maire de la commune ainsi que le prescrit un décret de Prairial An XII. Aussi fut-il poursuivi pour violation de sépulture.

Mais le Tribunal Correctionnel d'Arras acquitta le prévenu.

La Cour confirme le jugement d'instance.

La mésaventure d'une joueuse décavée

La comtesse de Montjou, née Maud Fitzhug, d'origine américaine, femme de l'ancien député de la Mayenne, avait, au cours d'une villégiature à **Paris-Plage**, un peu trop insisté, malgré une guigne persistante, à la table de baccarat, au Casino de la Forêt.

Complètement décavée, la noble dame pour se refaire n'hésita point à emprunter une somme de 65.000 francs, qu. la caisse du Casino, tant donne la qualité de la comtesse, s'empressa de lui prêter. Malheureusement, les 65 billets allèrent rejoindre ceux qu'elle avait déjà perdus. Si bien que l'emprunteuse se vit réduite à acquitter sa dette au moyen d'un chèque sans provision.

Le Tribunal de **Montreuil-sur-Mer**, la condamna à 2 mois de prison, à 2.000 fr. d'amende et à rembourser les 65.000 fr. au Casino.

La Cour rend un arrêt qui rappelle que l'instructior a négligé de preciser sous quelle furme le montant des chèques fut remis à l'intcresse, que les tenanciers ont pu spéculer sur les mauvais penchants des jueurs, en réalisant de ce fait d'importants bénéfices.

La peine de prison infligée à Mme de Montjou est portée à 3 mois, mais avec sursis.

Les autres dispositions du jugement de Montreuil sont confirmees

Les briquets en morceaux et non estampillés

Paul Joseph, camelot, demeurant place du Lion-d'Or, à Lille, se trouvait, au mois d'août dernier, à **Boulogne**, où il vendait, sur la place publique, des boîtiers contenant des mollettes, des vis et des ressorts, en un mot tout ce qu'il fallait pour confectionner un briquet.

Mais, comme il manquait à ces briquets démontés, l'estampille de l'Etat Paul Joseph fut poursuivi devant le Tribunal Correctionnel.

Les explications qu'il fournit aux juges réussirent à convaincre ceux-ci qui acquittèrent le camelot.

La Cour réforme le jugement de Boulogne; elle condamne Joseph Paul à 300 francs d'amende, plus un quintuple décime de cette amende et un quintuple droit de fraude, soit 1.775 francs ; enfin au double décime et demi de cette pénalité. Naturellement l'arrêt ordonne la confiscation des objets et outillage saisis.

FEUILLETON DU 6 MAI 1933. — N. 7

LE POIDS DE LA FAUTE

par Daniel RICHE

Résumé des feuilletons précédents

Yvette, fille du capitaine de frégate Kergolec, est courtisée par trois jeunes gens, Claude Durieux-Fargasse, Marc Besnier et Alain Ribert, qui désirent l'épouser. La jeune fille choisirait volontiers Marc Besnier, mais l'officier de marine estime qu'il est trop jeune. Le seul des trois prétendants à qui il donnera son consentement, c'est Alain Ribert, qui est travailleur et a déjà une belle situation. Yvette s'incline devant la volonté de son père, elle épousera donc Alain Ribert.

Le jeune homme est officiellement fiancé à Yvette. Il vient chaque jour lui rendre visite. Son désir est que le mariage se fasse le plus tôt possible, mais Yvette semble moins pressée.

Alain a une maîtresse avec laquelle il a un enfant. Elle vient relancer son amant alors qu'il se trouve en compagnie de Claude et de Marc.

La mer s'épandait, calme, jusqu'au bout des yeux, seulement coupée, de ci, de là, par la voile blanche d'une barque de pêche. Mais Yvette ne voyait rien de l'horizon.

Sans arrêt, la jeune fille se posait une question, à laquelle elle ne trouvait nulle réponse : « Pourquoi Alain, sans me prévenir, et, sans s'excuser, n'est-il pas venu me voir depuis deux jours ? »

N'entendant plus le froissement de la page tournée, Mlle Isabelle Lénoire, qui travaillait près de sa nièce sur la terrasse de la villa, leva les yeux sur la jeune fille. A deviner son inquiétude, s